



Déclaration liminaire à la CAPD du Gard du mardi 22 décembre 2017

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPD, nous souhaitons attirer votre attention sur trois points qui nous semblent révélateurs du contexte vécu par les enseignants dans les écoles en cette fin de 1er trimestre. Il nous importe de vous en faire comprendre la réalité.

Premier point : **la direction et le fonctionnement des écoles**. Lors de la dernière CAPD, à notre question : « Combien a-t-on supprimé d'aides administratives dans le Gard à la rentrée 2017 ? » vous nous avez répondu 69 ! 69 sur 168 ; plus du tiers ! Nous connaissons pourtant tous ici des directrices ou des directeurs très en difficulté pour faire face à leurs missions. Et privé.e.s de leur aide administrative qui les soulageait de tâches chronophages, c'est devenu encore plus difficile, plus anxiogène... Autant de futures situations à gérer en CHSCT pour venir en aide à des personnels exténués. Mais si **l'aide administrative pérenne** est une des pistes pour permettre aux directrices et aux directeurs de se recentrer sur le cœur de leurs missions, nous considérons qu'il faut aller plus loin désormais. C'est véritablement le **statut de l'école** qu'il faut mettre à plat, pour lui donner sa légitimité et les moyens d'assumer l'ensemble de ses missions ; lesquelles ne cessent de se complexifier, tant sur le plan de l'organisation interne de l'école que de l'animation pédagogique, des relations avec les parents, les partenaires institutionnels ou associatifs. Au moment où je vous parle, le Se-Unsa vient d'être reçu en audience au ministère, pour rouvrir le dossier de la direction et du statut de l'école, pour échanger et faire entendre nos propositions pour construire des solutions à long terme dans un cadre juridique renouvelé. En attendant, nous continuons d'appeler les directrices et directeurs à prioriser les tâches à destination de la réussite des élèves et, sans aide administrative, à répondre aux demandes administratives quand ils le peuvent.

Deuxième point, depuis plus d'un an, le SE-Unsa est mobilisé sur **le dossier indemnitaire des enseignants référents**. Grâce à leur mobilisation autour de l'action initiée par le Se-UNSA « Pas d'ISAE pas d'enquête DEGESCO », la simple « consigne ministérielle » a finalement pris la forme d'une instruction imposant la mise en paiement sur l'ensemble du territoire de leur IMP portée au taux de 2 500 Euros bruts par an soit 1250€ de plus, correspondant au montant de l'ISAE. Le SE-Unsa vous demande, M. le Directeur Académique, que cette situation soit régularisée dans les meilleurs délais avec l'effet rétroactif qui s'impose.

Dernier point : La verticalité des **directives ministérielles et académiques** sans consulter le monde éducatif. Pour être plus précis, suite à la publication des résultats 2016 de l'étude internationale PIRLS, le ministre répond par un plan axé sur le déchiffrage et la maîtrise du code. Une communication du cabinet (un « dossier de presse » devrais-je dire) intitulée "Maîtriser le français, une exigence pour la réussite de tous" a été rendue publique le 5 décembre 2017 ; qui voudrait se traduire par la mise en place systématique d'A.P.C (1h par semaine) pour tous les élèves qui rencontrent des difficultés de lecture. A quoi bon bousculer une fois de plus les équipes par ces injonctions de dernière minute quand des organisations spécifiques ont été validées et mises en place depuis septembre, quelquefois en lien avec le projet d'école ? ... Nous rappelons que les textes qui encadrent ces APC n'ont été ni abrogés ni modifiés... Autre exemple d'annonce verticale mais du rectorat ce coup-ci, le recrutement sur des Postes à Exigences Particulières d'enseignants de CP et CE1 dédoublés en REP et REP+. Nous avons beau attirer votre attention sur les conséquences de ce mode de recrutement pour les enseignants, le rectorat fait la sourde oreille. Là où nous demandons de la confiance aux équipes pour organiser ces dispositifs, de la souplesse pour, par exemple, dédoubler des CP ou des CE1 hors REP et REP+ quand cela est nécessaire, et cela serait largement nécessaire dans certaines « écoles orphelines ». Dans d'autres ; on devrait pouvoir poursuivre des dispositifs PDMQDC qui ont fait leurs preuves sur la base de la co-intervention. Ces réalités-là, ne sont pas prises en compte depuis le rectorat alors qu'aucune consigne ministérielle ne l'oblige à tant de rigidité. Nous rappelons que dans les Pyrénées Orientales, le DASEN a publié sa circulaire, qui continuera de s'appliquer et qui intègre les nécessaires adaptations pour dédoubler ces classes. Nous vous appelons à la même prise de conscience. D'autant que nous savons désormais que les moyens en postes pour mettre ces dédoublements en œuvre en REP et REP+ impacteront les moyennes par classe en milieu ordinaire. En effet, le Comité Technique Ministériel vient d'octroyer seulement 121 postes pour l'académie de Montpellier, là où il en faudrait le double pour financer cette mesure, mais nous y reviendrons en carte scolaire.

Pour en revenir aux études PIRLS tout comme PISA, le SE-Unsa rappelle que les élèves testés ont débuté leur scolarité sous l'ère Sarkozy : programmes de 2008, suppression de 80 000 postes, réduction de moitié des enseignants spécialisés en R.A.S.E.D., quasi-disparition de la formation initiale et continue... Ce qui a été si facile à démolir fut plus long à reconstruire et au lieu de changer de cap en permanence, il faudrait laisser du temps notamment aux derniers programmes de 2015, élaborés dans le consensus, en prenant appui sur les travaux de la recherche. Ils sont pourtant remis en cause par des progressions et des repères annuels, des soi-disant « ajustements nécessaires ». Là où nous attendions un grand plan de formation initiale et continue ambitieux et inscrit dans la durée, le ministre nous propose neuf heures d'animations pédagogiques annuelles, nous sommes très loin du compte... ! Et les annonces continuent de pleuvoir : l'interdiction des téléphones portables, le port du voile, le redoublement, etc. Comment ne pas mettre en miroir ces dernières avec le sondage IFOP publié cette semaine qui indique que 83% des français soutiennent le redoublement, 77% approuvent l'interdiction du port du voile pour les mamans qui accompagnent les sorties scolaires ; 94% sont favorables à l'interdiction du portable à l'école. Sur le redoublement, précisons que le ministre en modifie les modalités par décret tout en continuant à dire qu'il faut tout faire pour l'éviter. Cette stratégie pourrait avoir comme conséquence de relancer la pratique du redoublement comme une solution pédagogique alors que ce dont l'école a besoin, c'est de moyens humains et matériels pour progresser dans l'accompagnement plus personnalisé des élèves en difficulté.

Venons-en aux promotions qui sont à l'ordre du jour de cette CAPD : Un nouveau système d'avancement d'échelon avec un nouveau grade et une nouvelle grille d'échelon, s'est mis en place au 1er septembre 2017. Les accords signés par l'UNSA Fonction Publique dans le cadre du P.P.C.R. permettent aujourd'hui à nos collègues d'avoir un déroulement de carrière sur 24 à 26 ans en classe normale. Les 6ème et 8ème échelons peuvent être réduits d'une année pour 30% de nos collègues. Revenons aux "rendez-vous de carrière" avec, en parallèle, l'instauration d'un accompagnement qui devra revêtir une dimension formative. Le SE-UNSA se félicite que tous les collègues ayant une carrière de 26 ans maximum puissent atteindre la hors classe. C'est la raison pour laquelle, pour les CAPD qui traiteront des passages de grade, le SE-UNSA restera vigilant pour que les avancées du P.P.C.R. ne soient pas remises en cause par l'instauration de barèmes où le « mérite » serait le critère prépondérant. Cette année scolaire est particulière car elle fera coexister un nouveau système d'avancement avec des critères de départage basés sur l'ancien dispositif. Les « rendez-vous de carrière » qui ont débuté cette année concerneront les accélérations de carrière pour la rentrée 2018. À compter de l'année prochaine, ce sera votre appréciation, Monsieur l'Inspecteur d'académie, basée sur l'évaluation des IEN, qui déterminera les 30% d'avancements accélérés. Plusieurs questions se posent encore sur le déroulement de ces rendez-vous de carrière et leurs effets : Quelle harmonisation des pratiques d'évaluation pour éviter les particularismes de circonscriptions ? Quels critères permettront de départager des profils semblables ? Comment seront classés les collègues ? Ces mêmes questionnements quant au classement des collègues promouvables se posent pour les prochaines promotions à la classe exceptionnelle. Nous demandons à être associés à cette réflexion globale... D'ailleurs, nous souhaiterions connaître quand aura lieu la CAPD liée à cette classe exceptionnelle.

Nous avons bien compris que le nouveau gouvernement n'avait qu'une envie, celle de reporter, voire d'annuler le PPCR parce que ce protocole lui coûte cher. C'est tout simplement scandaleux quand on apprend par la presse combien il s'octroie des largesses tout en réclamant de multiples efforts de rigueur aux agents de la fonction publique ! Il faudra, le cas échéant que notre corps se mobilise pour refuser que soit remis en question les accords signés avec le gouvernement sortant qui prévoient entre autres la revalorisation de nos grilles indiciaires de 60 à plus de 100 euros nets par mois jusqu'en 2020 selon l'échelon et le grade. Il en va de la cohérence et de la continuité de la politique de l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.